



Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires  
Service Politique de la Ville

**2021 DDCT / DAE 4** Subventions (80 000 euros) pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes situées dans les 14<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> 19<sup>ème</sup> arrondissement et sur le territoire du Grand Belleville (10<sup>ème</sup>- 11<sup>ème</sup>- 20<sup>ème</sup> arrondissements)

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En 2011, la Ville de Paris a souhaité renforcer le lien social et la convivialité entre les habitants dans les quartiers populaires, au travers de nouvelles formes de solidarité fondées sur l'échange et l'entraide de voisinage, en expérimentant un concept innovant, importé du Québec et développé en France par la Fondation MACIF : les Accorderies.

L'Accorderie est un outil innovant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. C'est un concept québécois d'échange de services qui regroupe, sur un territoire, toutes les personnes intéressées pour échanger entre elles différents services avec une seule et unique monnaie, le temps : une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, sans distinction sur la nature des services.

Les services échangés sont par exemple du petit bricolage, du dépannage informatique, de la traduction, de l'aide pour les démarches administratives, de l'arrosage de plantes pendant les vacances... Les membres d'une Accorderie - appelés « Accordeurs » - ont accès aux services proposés par les autres membres, via notamment une interface informatique, mais aussi par l'intermédiaire d'un lieu d'accueil ouvert la semaine, où les habitants sont reçus.

Outre les échanges interindividuels, des échanges collectifs sont également proposés par les Accordeurs : cours de peinture, visites culturelles, sorties touristiques... Enfin, les Accordeurs participent à la gestion de l'Accorderie et ces « échanges associatifs » sont également rémunérés en temps.

Quatre Accorderies ont ouvert sur le territoire parisien. La première expérimentation a été lancée dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, les trois autres ont été officiellement inaugurées au printemps 2013 dans les 14<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements et dans le quartier du Grand Belleville. Depuis leur lancement, ces projets cherchent à toucher les habitants en situation de précarité pour leur apporter une aide dans certains aspects du quotidien et leur permettre de s'inscrire dans des solidarités locales de voisinage, de nature à rompre leur isolement. Ils veillent également à valoriser les ressources de ces habitants puisque

tous les services se valent. L'originalité du concept suscite l'adhésion de profils socio-économiques et culturels variés, et cette mixité constitue une grande richesse. Elles ont toutes obtenues ces dernières années l'agrément d'Espace de Vie Sociale de la CAF.

Un processus d'autonomisation a été lancé en 2017 pour s'achever en 2018, et a permis une réelle montée en compétences des accordeurs sur la prise en charge de la gouvernance des projets. Les quatre Accorderies sont maintenant des associations à part entière.

L'année 2020 a été une année particulière pour de nombreuses associations de quartier et spécifiquement pour les Accorderies parisiennes, puisqu'elles sont par essence des structures de rencontres et de liens. Elles ont néanmoins réussi à conserver les liens existants entre les accordeurs, notamment au moyen des outils classiques de communication mais aussi du numérique.

Les chiffres clés :

- Près de 4000 accordeurs à Paris,
- Une grande majorité de femmes,
- Un accordeur sur 5 est sans emploi,
- Une majorité d'accordeurs vit seul ou avec des enfants à charge,
- La moitié vit avec moins de 20 000 € par an.

En 2021, il s'agira pour les Accorderies de reprendre leurs activités régulières, de recréer les liens avec les accordeurs, et d'étendre leur réseau d'adhérents. Les objectifs des quatre Accorderies portent autour de la santé et du bien-être, de l'alimentation, et de la lutte contre l'illectronisme. Elles poursuivront leurs efforts de déploiement dans les territoires, la promotion de leurs modes de faire, et le développement de stratégies pour toucher de nouveaux publics.

### **Accorderie du Grand Belleville :**

L'Accorderie du Grand Belleville a vu le jour en 2012 à la croisée de trois quartiers politique de la ville - les Portes-Est (Buisson Saint-Louis et Sainte-Marthe, 10<sup>ème</sup> arrondissement), Fontaine-au-Roi (11<sup>ème</sup>) et Belleville-Amandiers (20<sup>ème</sup>) - et du sud-est du 19<sup>ème</sup>. Devenue autonome et EVS en 2017, elle compte aujourd'hui 450 accordeurs qui échangés jusqu'à 5000 heures de services. Au cours de l'année, les accordeurs ont créé des chaînes de solidarité au moyens des outils numériques, pour maintenir les liens entre eux, en priorisant leur attention aux plus fragiles et plus isolés.

**En 2021**, les objectifs de l'Accorderie sont des actions autour de la santé et du bien-être, de l'alimentation, et de la lutte contre l'illectronisme. Une réflexion est en cours sur l'aménagement du local, et le fonctionnement du Conseil d'Administration.

### **Accorderie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :**

L'Accorderie du 14<sup>ème</sup> a démarré fin 2012, au cœur du quartier Politique de la Ville Porte de Vanves. Portée par la Régie de quartier Flora Tristan, elle s'est autonomisée en novembre 2017 et a obtenu en même temps l'agrément EVS. En 2020 l'association comptait 550 accordeurs avec lesquels il a été difficile de

maintenir les liens. Toutefois, des actions exceptionnelles ont pu se mettre en place en été pour reprendre les contacts, ceux-ci ont été maintenus ensuite.

**Pour 2021**, l'Accorderie Paris 14 poursuit ses projets pour les habitants de la Porte de Vanves, et va notamment tenter de rendre son local plus accueillant et plus visible pour rassembler de nouveaux accordeurs.

#### **Accorderie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :**

L'Accorderie du 18<sup>ème</sup> arrondissement a été lancée fin 2012, au cœur du quartier politique de la ville de la Porte Montmartre/ Porte de Clignancourt, dans les locaux du Petit Ney. Elle est devenue une association autonome fin 2018. Elle comptait 200 accordeurs en 2020, habitant majoritairement dans les quartiers populaires des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>èmes</sup> arrondissements. Elle est toujours hébergée par l'association le Petit Ney.

**En 2021**, l'Accorderie poursuivra son déploiement dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement à travers des actions notamment vers le quartier Blémont et vers le quartier Chapelle Evangile, qui visent à faire connaître l'Accorderie et à toucher de nouveaux publics. La structure poursuivra ses actions en directions des biffins, avec lesquels des ateliers réparation ont été montés. La priorité est de trouver un local situé dans les quartiers d'implantation de l'Accorderie, pour réaliser les actions entrant dans le cadre de l'agrément EVS, et faciliter l'accueil de nouveaux accordeurs.

#### **Accorderie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :**

L'Accorderie du 19<sup>ème</sup> arrondissement, initialement portée par la Régie de quartier 19, est devenue une association autonome en décembre 2017. Elle reste toujours hébergée par la Régie de quartier mais des permanences ont été mises en place dans les quartiers Danube et Chauffourniers, afin de toucher davantage d'habitants des quartiers prioritaires du 19<sup>ème</sup> arrondissement. L'Accorderie est également installée dans un local dans le quartier Algérie disposant de l'agrément EVS de la CAF. Elle compte actuellement 500 accordeurs, qui se sont organisés pour maintenir les liens avec les plus fragiles.

**En 2021**, l'Accorderie continuera le processus de stabilisation et de qualification de son conseil d'administration, et privilégiera le rétablissement des activités en place.

Les 4 Accorderies parisiennes contribuent par leurs actions à la lutte contre la précarité et l'isolement, et constituent des ressources importantes pour les quartiers populaires dans lesquelles elles se développent. Elles mettent en place des stratégies pour toucher de nouveaux publics, stratégies de projets et stratégies territoriales, et sont en ce sens un outil dynamique dans nos quartiers.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est donc proposé au Conseil de Paris d'approuver le versement de d'une subvention de 20 000 euros en faveur de chacune des associations porteuses d'une Accorderie, soit une dépense globale de 80 000 euros (70 000 euros du Service Politique de la Ville et 10 000 euros de la DAE).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2021 DDCT 4 - DAE Subventions (80 000 euros) pour le fonctionnement des 4 Accorderies parisiennes situées dans les 14<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10<sup>ème</sup>-11<sup>ème</sup>-20<sup>ème</sup> arrondissements)**

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015,

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subvention à 4 associations,

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Sur le rapport présenté par Mme Anne-Claire BOUX au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission ; M Florentin LETISSIER, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission

Délibère,

Article 1 : Une subvention globale de 20.000 € au titre de l'année 2021 est accordée à l'association **Accorderie Paris Sud** (190588) pour le fonctionnement de son Accorderie (2021\_04761 \ DDCT/SPV\ 17 500 euros) (2021\_04762\ DAE\ 2500 euros). L'association bénéficie d'une Convention Pluriannuelle d'objectifs en cours.

Article 2 : Une subvention globale de 20.000 € au titre de l'année 2021 est accordée à l'association **Accorderie du 19<sup>ème</sup>** (190224) pour le fonctionnement de son Accorderie (2021\_04758\ DDCT/SPV\ 17 500 euros) (2021\_04759\ DAE\ 2500 euros). L'association bénéficie d'une Convention Pluriannuelle d'objectifs en cours.

Article 3 : Une subvention globale de 20.000 € au titre de l'année 2021 est accordée à l'association **Accorderie du Grand Belleville** (189401) pour le fonctionnement de son Accorderie (2021\_04748 \ DDCT/SPV \ 17 500 euros) (2021\_04749 / DAE\ 2500 euros). L'association bénéficie d'une Convention Pluriannuelle d'objectifs en cours.

Article 4 : Une subvention globale de 20.000 € au titre de l'année 2021 est accordée à l'association **Accorderie Paris 18** pour le fonctionnement de son

Accorderie (2021\_04914\ DDCT/SPV\ 17500 euros)  
(2021\_04915\ DAE\ 2 500 euros). L'association bénéficie d'une Convention  
Pluriannuelle d'objectifs en cours.

Article 5 : La dépense correspondante, s'élevant à 80.000 €, sera imputée :

- pour 70 000 € sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, – chapitre 935, nature 65748, destination 5200010, « provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021
- pour 10 000 € sur les crédits de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, chapitre fonctionnel 936, rubrique 652, destination 6500005, nature 65748, « soutien aux structures de développement de l'ESS » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021